

DECISION N° 022 /D/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU 02 OCT 2025
PORTANT DESIGNATION DES ENTREPRISES RETENUES SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES A L'ISSUE DES CONSULTATIONS SUIVANTES :

- N°038/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 26 août 2025 pour la construction d'un bâtiment d'hébergement au Centre d'Accueil de Kribi ;
- N°042/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 26 août 2025 pour le renforcement de certaines infrastructures existantes à la Station Nautique de Lagdo.

LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS,

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la Lettre Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°038/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 26 août 2025 pour la construction d'un bâtiment d'hébergement au Centre d'Accueil de Kribi ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°042/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 26 août 2025 pour le renforcement de certaines infrastructures existantes à la Station Nautique de Lagdo ;
Vu les propositions d'attribution des consultations datées du 29 septembre 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
Considérant la nécessité de service,

DECIDE :

Article 1^{er} - Conformément aux propositions d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs, les résultats de ces consultations susmentionnées se présentent comme suit :

N°	Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence	Lieu d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	N°038/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 26 août 2025 pour la construction d'un bâtiment d'hébergement au Centre d'Accueil de Kribi	Centre d'Accueil de Kribi	SOCIETE BATOP & PARTNERS SARL, BP : 71 Kribi	298 550 603	10 mois
2	N°042/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 26 août 2025 pour le renforcement de certaines infrastructures existantes à la Station Nautique de Lagdo	Station Nautique de Lagdo	ETABLISSEMENT ABOUB'S, BP : Garoua	24 997 662	03 mois

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 02 OCT 2025

LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

Ampliation :

- MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM;
- CIPM/MINTOUL ;
- Archives / Chrono.